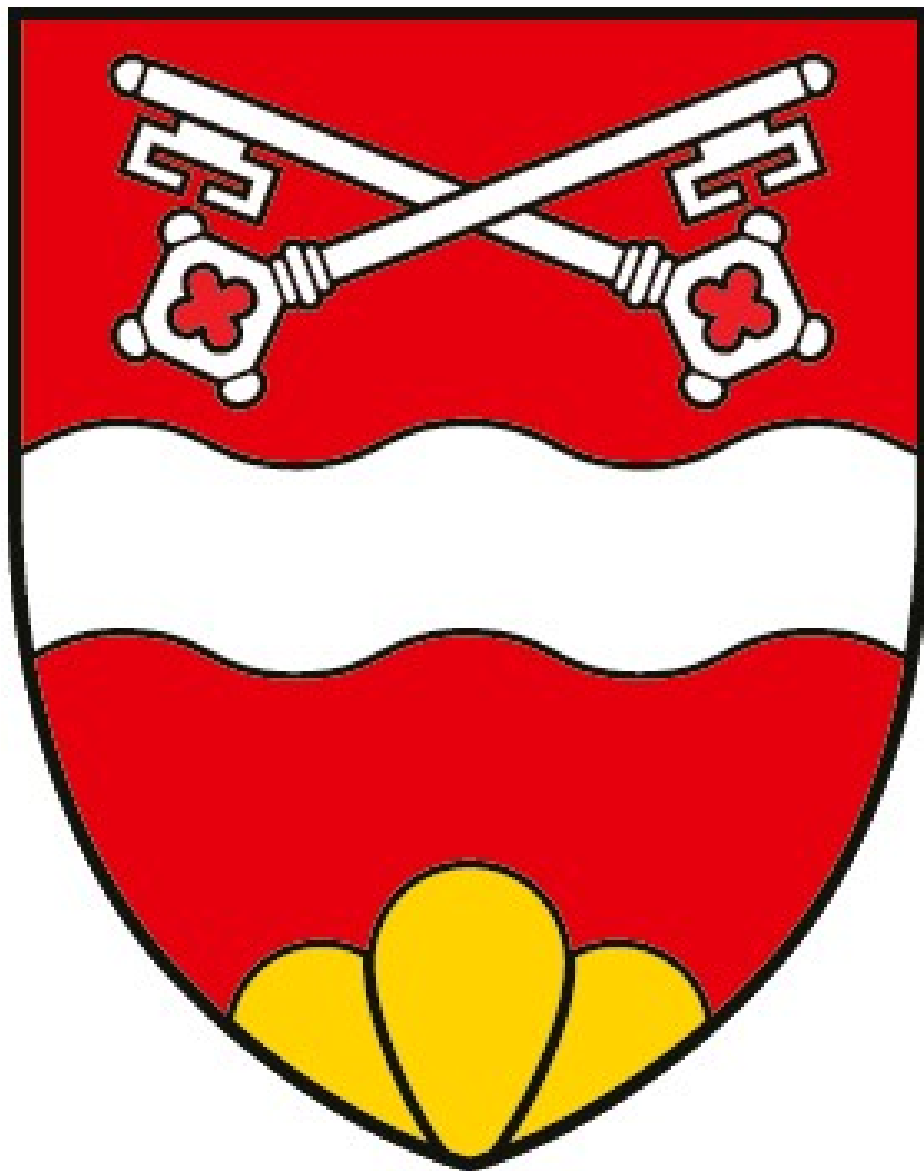


COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS





**COMMUNE DE
CHAVANNES-DE-BOGIS**

Office de la population

Route de la Sallivaz 3 – 1279 Chavannes-de-Bogis



- Préposée : **Mme Susanne Barraud**
- Téléphone : **022 960 75 01**



- Courriel : **habitants@chavannes-de-bogis.ch**

- Ouverture : **Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h15 à 11h30**
Mardi fermé au public



Greffe communal

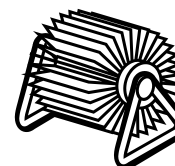
- Secrétaire municipale : **Mme Mélissa Schreiber**
- Assistante administrative : **Mme Lara Alves**

- Téléphone : **022 960 75 00**



- Courriel : **greffe@chavannes-de-bogis.ch**
- Site internet : **www.chavannes-de-bogis.ch**

- Ouverture : **Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h15 à 11h30**
Mardi fermé au public



Quelques règles à observer ...

- **Vos déchets ménagers**

Quand ? le mercredi matin

Où ? aux abords de la voie publique

Comment ? dans votre container prévu à cet effet (directives déchetterie viennent ensuite)



- **Tonte de votre gazon**

Quand ? du lundi au vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

le samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



- **L'entretien de votre haie**

Quand ? du lundi au vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

le samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



Comment ?

Entre voisins : jusqu'à concurrence d'une hauteur de 2 mètres, maximum

A la limite de propriété : à une hauteur maximale de 60 centimètres

- **L'entretien de vos arbres**

Quand ? du lundi au vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Comment ?

Au bord des routes : Jusqu'à concurrence d'une hauteur de 5 mètres
et 1 mètre à l'extérieur

Au bord des trottoirs : à la limite de propriété et jusqu'à une hauteur de 2,5 mètres

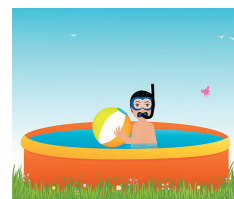


- **Constructions de minime importance - piscine – réfection de bâtiment**

Certaines constructions, notamment l'installation de toutes sortes de piscine dès 5 m³ (hors-sol y compris), tout comme les cabanes de jardin, vérandas, velux, panneaux photovoltaïques, places de stationnement pour trois voitures, fontaines, cheminées extérieures, changement de volets ou peinture de façade, etc. sont exemptées d'enquête publique.

Ces objets sont néanmoins subordonnés à la présentation d'un dossier à la Municipalité, en vue d'une consultation publique simplifiée (Procédure 72d).

Ainsi donc, avant le début de **toute construction ou aménagement extérieur**, veuillez consulter le site internet communal www.chavannes-de-bogis.ch , ⇒ 'Directives diverses' ⇒ 'Règlements divers' ou prendre contact avec l'administration communale.



- **Vos chiens**

Comment ? Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, il doit être impérativement tenu en laisse.

Les propriétaires de chiens doivent les **annoncer au greffe municipal** dans les quinze jours dès leur acquisition ou dans les nonante jours dès la naissance.









La taxe au sac

En application de la législation fédérale et cantonale et du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, les coûts d'élimination des déchets seront mis à charge de leurs détenteurs.

Cela signifie pour vous que :

- Dès le 1^{er} janvier 2013, seuls les sacs taxés officiels blancs et verts sont autorisés pour les ordures ménagères ;
- Les sacs habituels (gris, noirs ou transparents) sont interdits ;
- Des sanctions seront prises à l'encontre des tricheurs.

Vous pouvez acheter les sacs dans vos commerces habituels ou à l'administration communale au prix de :

 17 litres	rouleau de 10 sacs	Fr. 10.—
 35 litres	rouleau de 10 sacs	Fr. 19.50
 60 litres	rouleau de 10 sacs	Fr. 38.—
 110 litres	rouleau de 5 sacs	Fr. 30.—

Il faut savoir que le prix du sac ne couvre pas tous les coûts. Une taxe complémentaire permettra de financer les frais tels que l'élimination du verre, du papier, la déchetterie, etc. Elle vous sera facturée annuellement par l'administration communale. Cette taxe est variable dans le temps. Son montant est aussi lié à votre engagement et à l'effort collectif de gestion des déchets.

Des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles, ont été décrétées. Votre administration communale peut vous renseigner.

Renseignements :

0800 804 806 (appel gratuit)

www.vaud-taxeausac.ch



Que faire de vos déchets ?

La déchetterie est réservée exclusivement aux habitants des communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis. Il appartient à chacun d'y déposer ses déchets directement dans les bennes et le hangar.

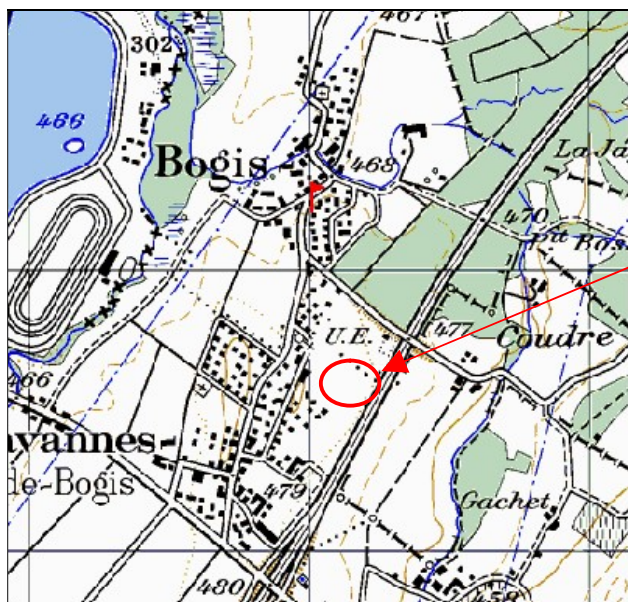
Nous avons besoin de la participation de chaque habitant pour trier les déchets et les acheminer au bon endroit. Grâce à votre contribution, en suivant nos consignes, l'environnement sera préservé.

Le macaron est obligatoire et doit être collé sur le pare-brise de votre véhicule. Il peut être obtenu au greffe de chaque commune. Les déchets artisanaux et industriels ne sont pas admis à la déchetterie. En cas de doute, veuillez consulter le surveillant.

Numéros utiles :

Feu	118
Ambulance	144
Police	117
Centre anti-poison	145
Greffe communal de Chavannes-de-Bogis	022 960 75 00
Greffe communal de Bogis-Bossey	022 960 52 52
Déchetterie	079 354 41 03

Lieu de la déchetterie : La Tire, en bordure de l'autoroute



Emplacement de la
déchetterie

Horaires :

Lundi et vendredi	16h00 – 19h00
Mercredi	14h00 – 19h00
Samedi	09h00 – 17h00
Mardi, jeudi et dimanche	fermé

Déchets devant être déposés à la déchetterie intercommunale



Déchets compostables

Branches Ø 10 cm, gazons, feuilles et déchets ménagers compostables.



Verre

Les bouteilles et autres objets en verre sont récupérés par teinte séparée, sans bouchon ni capsule. La porcelaine, les miroirs et les vitres sont exclus et doivent être déposés dans la benne des inertes.



Papiers et cartons (bennes séparées)

Les papiers et cartons ne doivent pas contenir des corps étrangers (plastiques, sagex, etc.).



Huiles minérales et végétales

Les huiles minérales et végétales sont collectées dans des fûts séparés.



PET

Ne sont admis que les emballages portant le sigle « PET recycling ».



Plastique

Dans une benne séparée, sont collectés les plastiques, sans corps étrangers, portant le sigle PEHD, PVC, PELD, PP, PS.



Aluminium

Les boîtes de boisson, les emballages propres, les ustensiles de cuisine, les articles de camping, etc.
Attention : les déchets d'aluminium doublés de plastique ou de papier ne sont pas admis dans les bennes « aluminium » et vont aux ordures ménagères (beurre, cigarettes, etc.).



Ferraille

Tous les déchets métalliques, vélos, etc.



Déchets encombrants

Seuls les objets volumineux (60 cm. minimum) sont admis dans le hangar, tels que meubles, matelas, skis, bois traité, objets en plastique, etc... et qui ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères (voir « ordures ménagères » ci-dessous).

Ne sont pas admis les petits objets non recyclables ainsi que les emballages en plastique et sagex. Ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.



Électroménager appareils électroniques (ordinateurs, TV, radios, etc)

Ils sont à retourner prioritairement aux points de vente. Tous les commerces qui vendent des appareils similaires les reprennent, même si l'on n'achète rien chez eux.



Déchets ménagers spéciaux

Piles, ampoules, thermomètres, peintures et vernis, médicaments, acides et bases, colles et résines, produits de traitement, essence et solvants.

Attention : Les tubes néon sont à rapporter aux points de vente.



Autres déchets admis

Habits usagés, capsules à café Nespresso, matériaux pierreux de jardin.

Déchets faisant l'objet d'un ramassage porte à porte



Ordures ménagères

La collecte est effectuée tous les mercredis dès 06h00, sauf les jours fériés. Les ordures ménagères sont **déposées au plus tôt le soir précédant le ramassage**. Les ordures ménagères ne doivent pas contenir les déchets pouvant être déposés à la déchetterie. Les ordures ménagères doivent être mises uniquement dans des sacs plastiques blancs ad hoc, si possible dans des containers agréés. Les artisans et industries s'adresseront auprès des entreprises spécialisées pour l'évacuation de leurs déchets.

Déchets indésirables



Véhicules et pneus hors d'usage

Les véhicules automobiles hors d'usage et autres déchets métalliques encombrants, ainsi que les pneus usagés doivent être acheminés auprès d'une entreprise agréée. Les batteries de véhicules ne sont pas acceptées et sont à retourner dans les points de vente.



Déchets carnés et cadavres d'animaux

Il est interdit de les enfouir. Ils doivent être apportés et mis dans un frigo situé à l'Eco point de la STEP de l'Asse à Nyon. Une tolérance est admise pour les animaux domestiques jusqu'à 10 kg. En cas de non respect, les contrevenants seront mis à l'amende.



Outillage, appareils de jardinage

L'outillage et les appareils de jardinage sont à retourner aux points de vente.



Votations et élections

Heure d'ouverture du bureau de vote

Dimanche de 10h00 à 11h00

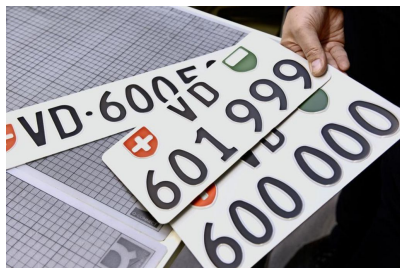
Vote par correspondance

Les votes par correspondance retournés par voie postale doivent être **affranchis par l'électeur** et parvenir à l'administration communale le vendredi au plus tard, précédant la date des votations/élections. Les enveloppes déposées directement dans la boîte aux lettres marquée 'VOTATIONS', à gauche de l'entrée de l'administration communale, n'ont pas besoin d'être affranchies. Dernière levée de la boîte : dimanche à 11h00.

Pour que le vote soit valable, la carte de vote jointe aux bulletins doit être signée et complétée. Elle doit se trouver dans l'enveloppe grise de transmission et non pas dans celle qui contient le bulletin de vote.



Service des automobiles et de la navigation



**Chemin du Bochet 8
1260 Nyon**

Tél. 022 557 52 90

Courriel : san.nyon@vd.ch

Internet : <https://www.vd.ch/themes/mobilite/automobile/plaques-dimmatriculation>

Ouverture des guichets :

Lu-ve : 07h15 – 12h15 et de 13h30 – 16h30

Centrale téléphonique :

Lu-ve : 08h00 – 11h30 et de 13h15 – 16h15



Transports publics de la région nyonnaise – TPN / NStCM

Les transports publics de la région nyonnaise desservent la majorité des communes du district grâce à un service de bus régulier qui vous permet de rejoindre les villages de Gland à Mies, en passant par Divonne, par exemple.

Points de vente et service clientèle :

Avenue Viollier 13
1260 Nyon



Ouvert du lundi au vendredi
De 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour tout renseignement, le point de vente des TPN peut être contacté par courriel à info@tmrnov.ch ou par téléphone : 022 994 28 40.



Mobilis – le titre de transport unique

Mobilis est le titre de transport de la Communauté tarifaire vaudoise. Avec Mobilis, le voyageur peut utiliser tous les moyens de transport public, dans la ou les zones tarifaires sélectionnées.

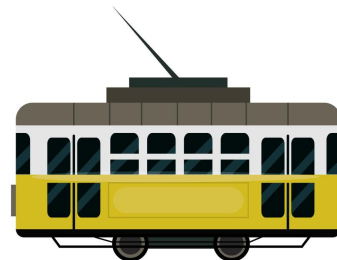
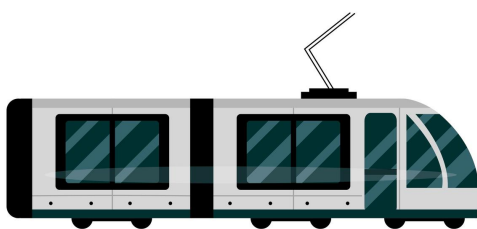
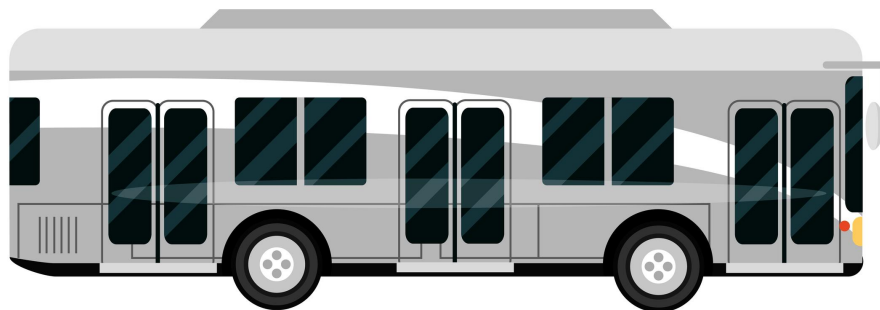
Treize entreprises de transports publics actives dans le canton de Vaud se sont unies pour proposer un tarif unique offrant l'accès à l'ensemble des moyens de transport public.

Avec un titre de transport Mobilis, le voyageur n'a plus besoin d'acheter un billet à chaque fois qu'il change de moyen de transport public. Il sélectionne une ou plusieurs zones tarifaires dans lesquelles il désire voyager et pendant toute la durée de validité du titre de transport Mobilis, il a le loisir de se déplacer dans le Canton.

<http://www.mobilis-vaud.ch>



Un subside annuel de CHF 300.— est octroyé à chaque contribuable communal, sur présentation de la quittance d'un abonnement annuel de transport public, comprenant la zone 90 et/ou 22.



En voyage avec ses enfants ou ses petits-enfants :



Si vous voyagez souvent dans les transports publics avec vos enfants ou vos petits-enfants par exemple, la Carte Junior ou la Carte Enfant accompagné est exactement ce qu'il vous faut.

Avec la Carte Junior ou la Carte Enfant accompagné, les enfants accompagnés de leurs parents ou de leurs grands-parents par exemple, voyagent à travers toute la Suisse pendant toute une année pour CHF 30 seulement.

La Carte Junior

Avec la Carte Junior, pour CHF 30 seulement, les enfants de 6 à 16 ans accompagnés d'un de leurs parents muni d'un titre de transport valable, voyagent pendant toute une année dans les transports publics en Suisse.

La Carte Enfant accompagné

Avec la carte Enfant accompagné, pour CHF 30.– par an, les enfants de 6 ans jusqu'à leur 16^e anniversaire, accompagnés d'une personne adulte (dès 16 ans), titulaire d'un titre de transport en cours de validité, peuvent emprunter gratuitement les transports publics. Valable également pour les enfants ne faisant pas partie de la famille.

Validité

La Carte Junior et la Carte Enfant accompagné sont valables partout où l'est l'abonnement demi-tarif. Les enfants titulaires de la carte Junior et de la Carte Enfant accompagné empruntent également de nombreuses lignes de tram ou de bus des transports publics régionaux gratuitement ou à tarif préférentiel.

Un accompagnateur peut accompagner au maximum quatre enfants titulaires de la Carte Enfant accompagné. La Carte Enfant accompagné n'est **pas** valable pour les écoles, institutions, associations, entreprises, organismes, organisations, etc. se déplaçant en groupe.

Acheter la Carte Junior ou la Carte Enfant accompagné

Vous pouvez acheter la Carte Junior ou la Carte Enfant accompagné dans n'importe quelle gare. Si vous achetez simultanément la Carte Junior pour plusieurs de vos enfants, toute carte supplémentaire à partir du troisième enfant est gratuite. Pour procéder à l'achat, veuillez apporter un passeport, une pièce d'identité officielle ou encore un livret de famille, comportant les dates de naissance.

NUMEROS D'URGENCE



Ambulance



144



Police



117



Pompiers



118



Rega



1414



Centre anti-poison



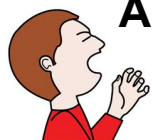
145



Police transports CFF



0800 117 117



Aide aux enfants

et aux jeunes (Pro Juventute)



147

Administration cantonale

ECA Nyon (Etablissement Cantonal d'Assurances) 058 721 24 00

Gendarmerie de Nyon 022 557 54 21

Justice de paix Nyon-Rolle 022 557 51 21

Office d'Etat civil 021 557 07 07

Office d'impôt du district de Nyon 022 557 50 25

ORP (Office régional de placement) Gland 022 557 53 60

Préfecture de Nyon 022 557 52 75

Centre de biométrie et des documents d'identité

Quartier du Flon, Voie du Chariot 3, 1004 Lausanne – <http://www.biometrie.vd.ch>

**LIBERTÉ
ET
PATRIE**



Sociétés sportives de Chavannes-de-Bogis :

- **Badminton club de Chavannes-de-Bogis**

Quand ? lundi à 20h00

où ? Salle de gymnastique Chavannes-de-Bogis

Président : Christophe ROBERT-NICOUD

Tél. 079 799 50 81 christophe.robertnicoud@gmail.com



- **Chavannes-de-Bogis (Tiger Knights Basketball)**

Quand? mardi à 18h00 – 19h30

où ? Salle de gymnastique Chavannes-de-Bogis

mercredi à 17h15 – 18h30

Entraîneur : Charles TEISING

Tél. 079 299 59 51 charles.teising@gmail.com



- **Volleyball féminin relax**

Quand ? mardi à 20h00

où ? Salle de gymnastique Chavannes-de-Bogis

Présidente : Olga Elisa BURGER

Tél. 022 557 68 25

Portable 079 884 49 27

elisa@burger-tec.ch



- **Volleyball mixte**

Quand ? mercredi à 20h00

où ? Salle de gymnastique Chavannes-de-Bogis

Responsables : Claudio NEVES

Tél. 076 495 99 35

cnfilho@gmail.com

Matthieu DOTTRENS

Tél. 079 663 92 45

m.dottrens@bluewin.ch

Mme Claude HERMENJAT

Tél. 079 243 34 46

- **Gym active**

Quand ? jeudi à 19h00 et 20h00

où ? Salle de gymnastique Chavannes-de-Bogis

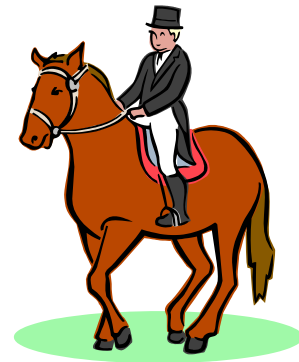
Monitrice : Sally MÜLLER

Tél. 079 510 31 61

physiomuller@gmail.com



Centre équestre :



• **Manège de la Sallivaz**

M. Eric Vulliez

Tél. 078 623 12 60

Mme Noëlle Vulliez

Tél. 079 449 33 03

M. Charly Foussard

Tél. 076 683 77 92

Mme Céline Foussard

Tél. 079 843 88 23



Piscine de Coppet

Infrastructures

La piscine est équipée de :

- Un bassin de natation de 25 m x 16 m, avec 6 lignes d'eau
- Un bassin à fond mobile de 16 m x 8 m, adapté à diverses activités
- Cabines de change
- Douches
- Tables à manger
- Sèches-cheveux
- Casiers avec système de cadenas (à prévoir par le client, système de cadenas à code préconisé)

Horaires d'ouverture public grand bassin

Lundi, mercredi vendredi : 08h00 – 20h00
Mardi et jeudi : 07h00 – 19h00
Samedi, dimanche et fériés : 09h00 – 19h00

Horaires d'ouverture public petit bassin

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : selon activités programmées et écoles
Mercredi : 08h00 – 19h00
Samedi, dimanche et fériés : 09h00 – 19h00

Evacuation des bassins 30 minutes avant la fermeture.



Site informatique : <https://arsco.ch/piscine.html>

Patinoire de Coppet

Infrastructures

La patinoire est équipée de :

- Une surface de glace de 800 m² et une dimension de 40m x 20m
- Deux vestiaires joueurs
- Un vestiaire arbitre
- Une mezzanine surplombant la patinoire
- Le site dispose d'un bar-restaurant, le Cosy Kitchen accessible à tous les visiteurs. Informations complémentaires via www.cosykitchen.ch

Horaires d'ouverture public patinoire

Mercredi : 09h00 – 17h00 / Hockey libre de 12h00 à 14h30
Vendredi : 16h00 – 22h00 / Hockey libre de 20h00 à 22h00
Samedi : 13h30 – 22h00
Dimanche : 13h30 – 19h00 / Hockey libre de 16h30 à 18h30



Site informatique : <https://arsco.ch/patinoire.html>

Ecole primaire :

- Bâtiment scolaire de Chavannes-de-Bogis – Bogis-Bossey du groupement scolaire de Terre Sainte

Chemin du Collège 25 – 1279 Chavannes-de-Bogis

Direction des Etablissements primaires de Terre Sainte

Bâtiment de la Doye
Chemin du Chaucey 7
1296 Coppet
Tél. 022 557 58 58
Fax 022 557 58 59

www.epteresainte.ch



Ecole secondaire :

Etablissement secondaire de Terre Sainte

Secrétariat
En Rojalets – Route de Founex 31 – Case postale 60
1296 Coppet
Tél. 022 557 58 00
Fax 022 557 57 80
<http://www.coppet.edu>





Bienvenue à l'école de Bogis-Chavannes !

Information aux parents de nouveaux élèves :

Votre enfant va commencer ou continuer sa scolarité à l'école de Bogis-Chavannes.

En plus des consignes que son enseignant-e va lui communiquer, nous voulons vous rendre attentifs à quelques points qui permettront d'assurer sa sécurité :

- En cas d'arrivée **à pied**, il y a deux entrées dans la cour, par le chemin du Collège ;
- En cas d'arrivée **en bus**, il n'y a que quelques mètres à parcourir sur un trottoir avant l'entrée dans la cour de récréation ;
- En cas d'arrivée **à vélo ou en trottinette**, il y a un couvert permettant de protéger et attacher ces engins, vers l'arrêt de bus ;
- Le trajet **en voiture** n'est **pas recommandé**. Si toutefois ce devait être malgré tout votre choix :
 - arrêtez-vous ! Le temps que votre enfant quitte le véhicule, sur l'une des 7 places de dépose-minute situées vers l'abribus. Ne pas y rester stationné, pour laisser la place aux autres usagers !
 - ne pas utiliser le parking situé devant l'ancien pavillon, côté lac : les places sont réservées aux enseignants et au personnel travaillant à l'école et dans ce pavillon ;
 - ne pas utiliser le parking réservé au commerce.

Votre enfant est en sécurité dans la cour de récréation : vous pouvez l'y laisser seul durant les 10 minutes qui précédent ou suivent les cours.

Nous vous rappelons qu'il doit se montrer respectueux envers ses camarades ainsi qu'avec le matériel et ne pas grimper aux arbres.

Âge des élèves		Cycles et degrés de l'école harmonisée actuelle	
		Rac I et II Rattrapage	
14 - 15 ans	11	11ème année	Degré secondaire
13 - 14 ans	10	10ème année	
12 - 13 ans	9	9ème année	
11 - 12 ans	8	2ème cycle primaire	Degré primaire
10 - 11 ans	7		
9 - 10 ans	6		
8 - 9 ans	5	1er cycle primaire (dont l'école enfantine)	
7 - 8 ans	4		
6 - 7 ans	3		
5 - 6 ans	2		
4 - 5 ans	1		



Accueil de jour préscolaire et parascolaire



Les neuf communes de Terre Sainte, regroupées au sein de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte), offrent environ **500 places** d'accueil aux enfants de la région, réparties dans une nursery-garderie (les Coppalines), une structure d'accueil familial de jour et sept *unités* d'accueil pour écoliers (UAPE).

Les structures d'accueil

Toutes les structures d'accueil suivent le cadre de référence pour l'accueil de jour pré et parascolaire édicté par le SPJ (Service cantonal de la protection de la jeunesse) et offrent ainsi toutes les garanties quant à la qualité de leurs prestations.

LES UAPE

Les sept structures d'accueil parascolaire offrent près de 400 places réparties dans les différentes écoles de Terre Sainte. Toutes, sauf celle de Tannay (à 500 m.), se situent dans le périmètre scolaire.

L'accueil est proposé :

- Pour les enfants de 4 à 10 ans (1 – 6 P) ;
- En dehors des heures d'école de 07h30 à 18h30 ;
- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis ;
- Durant les périodes scolaires.

Les enfants sont encadrés tout au long de la journée par une équipe d'éducateurs formés et d'auxiliaires qui leur proposent diverses activités éducatives et pédagogiques dans des espaces pensés et aménagés pour eux.

La nursery-garderie Les Coppalines à Coppet

La nursery-garderie La Poussinière à Crans

La nursery-garderie Les Petits-Lutins à Chavannes-des-Bois

La nursery-garderie Easy Kids à Founex

La priorité générale de l'accueil repose sur le bien-être et le respect de l'individualité de l'enfant fréquentant la collectivité. Une trentaine d'éducateurs, d'apprentis et d'auxiliaires encadrent les différents groupes. Pour chacun, l'espace attribué est aménagé et pensé afin d'être adapté aux différents tranches d'âges.

Accueil familial de jour

Une vingtaine d'accueillantes en milieu familial reçoivent chez elles des enfants de 4 mois à 12 ans, durant toute l'année, de 08h00 à 18h00. Encadrées par une coordinatrice, les accueillantes ont suivi une formation et sont au bénéfice d'une autorisation d'accueil.

S'inscrire dans une structure :

UAPE

Un site internet est à disposition pour toutes inscriptions ou informations : <http://www.terre-sainte-grandir.ch/>

Nursery-garderies Les Coppalines, La Poussinière et Les Petits-Lutins

Les admissions se font en août et en janvier. Si toutefois des places venaient à se libérer entre ces dates, les familles préinscrites seraient contactées. Un formulaire de préinscription est disponible sur le site <http://www.terre-sainte-grandir.ch/fr/accueil-de-jour/accueil-prescolaire.html> et doit être renvoyé à l'AJET.

Accueil familial de jour

Les demandes de placement se font directement auprès de la coordinatrice. Un formulaire de préinscription est disponible sur le site www.ajet.ch et doit être renvoyé à l'AJET.

ADMINISTRATION

DIRECTION

Chemin du Collège 26
1279 Chavannes-de-Bogis
Tél. 022 776 89 02

BUREAU INFORMATIONS AUX PARENTS

Chemin du Collège 26
1279 Chavannes-de-Bogis
Tél. 022 776 89 02
Courriel : info@ajet.ch

DIRECTION DES STRUCTURES

LES COPPALINES

Chemin du Signal 5
1296 Coppet
Tél. 022 960 70 97

UAPE Chavannes-de-Bogis

Le Monde des Enfants – Ecole primaire de Bogis-Chavannes
Tél. 022 776 71 85 – 079 411 67 48 Courriel uape.bogis-chavannes@ajet.ch



La Baraka

La Baraka est un lieu de rencontres et d'activités pour les jeunes de la 7ème à la 11ème année hamos de scolarité des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay, encadrés par des animateurs.

Le centre de loisirs est un espace non fumeur, sans drogue, ni alcool.

Il est géré par l'APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte).

<http://www.terre-sainte-grandir.ch/>



CENTRE D'ANIMATIONS DE VACANCES DE TERRE SAINTE

Plus qu'un centre aéré...

... le centre d'animations de vacances de Terre Sainte offre aux enfants de la région et environs des semaines comprenant de **nombreuses activités ludiques, créatives, culturelles et sportives** se déroulant sur l'emplacement du centre ou à l'extérieur.

C'est un lieu de découvertes qui permet aux **enfants scolarisés de 4 à 12 ans** de pratiquer des activités variées dans un lieu d'accueil agréable. Plusieurs Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) reçoivent les enfants regroupés en différentes tranches d'âge. Cela permet ainsi de leur offrir des activités en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.

Le Centre d'animations de vacances de Terre Sainte est ouvert durant les vacances d'été, d'automne et de Pâques. Il est géré par l'APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte). <http://www.terre-sainte-grandir.ch/>



Crèches - Jardins d'enfants :



Outre les Coppalines, La Poussinière et les Petits-Lutins et Easy Kids :

Kids Care

Crèche accueillant enfants de 0 à 3 ans, de 07h00 à 18h30

Route de Suisse 7D, 1295 Mies

<https://www.kidscare.ch/en/creches/creche-kidscare-mies> / Tél. 022 755 56 39



Kids Unlimited

Kids Unlimited est une crèche privée qui accueille les enfants dès l'âge de 18 mois jusqu'à leur scolarisation.



Route de Coppet 26A
1291 Commugny

Tél. 022 776 16 16

Email creche.kids.unlimited@gmail.com

Web <http://kidsunlimited.ch/>

L'île aux enfants

Jardin d'enfants des Perrières - accueille des enfants dès 2 ans 1/2.

Place des Perrières 7
1296 Coppet

Tél. 079 272 56 14



The Kids Club

Jardin d'enfants

Chemin des Perrières 1
1296 Coppet
Tél. 078 719 87 00

info@thekidsclub.ch

<https://www.thekidsclub.ch/fr/>



**MONTESORI L'IDYLLE
GRAND-PRÉ**



Rue du Grand Pré 19
1299 Crans

Tél. 022 776 01 00

Montessori l'Idylle Grand Pré est conçue pour remplir les besoins d'exploration et de découverte d'un jeune enfant et lui donner la possibilité de grandir en confiance et en indépendance en lui offrant un environnement adapté. La présence de groupes d'âges différents (18 mois à 3 ans et 3 ans à 6 ans) permet de construire un respect des capacités des autres et un sens des responsabilités de chacun.



Rencontre parents-enfants

Vous avez des enfants entre 0 et 4 ans, des questions concernant l'alimentation, les soins, le sommeil, l'éducation et bien d'autres encore ?

Vous souhaitez rencontrer et échanger avec d'autres familles ?

Une consultation – rencontre parents-enfants est ouverte à tous et sans rendez-vous

Tous les jeudis de 15h00 à 17h00

Espace Prévention, 2^{ème} étage – Rue des Marchandises 17 à Nyon



Permanence téléphonique : 022 365 77 50

Courriel : eplacote@avasad.ch

Site internet : www.epace-prevention-lacote.ch



Ludothèque de Terre Sainte

Collège de Terre Sainte
Route de Founex 31
1296 Coppet
Tél. : 022 776 96 18
Courriel : ludotheque@apej.ch

Horaires sur le site :

<https://ajet.ch/ludotheque/>



Bibliothèque intercommunale de Terre Sainte

Collège de Terre Sainte
Route de Founex 31
1296 Coppet
Tél. 022 557 58 11
Courriel : bibliocoppet@gmail.com

Horaires :

Lundi, jeudi, vendredi : 16h15 – 18h30
Mardi : 16h15 – 20h00
Mercredi : 13h30 – 17h00



Ouverture le samedi selon calendrier spécial, de 09h00 à 13h00

<https://apej.ch/bibliotheque/>

Ouvrages français et anglais

La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

Les vétérinaires à Nyon et environs

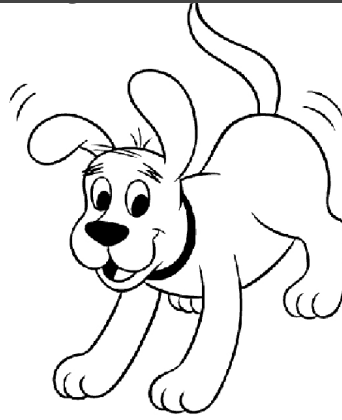
ZeVet

Mme Esther Prélaz

Route de Coppet 26A – 1291 Commugny

Téléphone : 022 776 77 78

<https://zevet.swiss/>



Cabinet vétérinaire du Boiron

M. Nicola Gianoli – Mme Isabelle Vanat, vétérinaires

Route du Boiron 1, 1260 Nyon

Téléphone 022 362 44 33

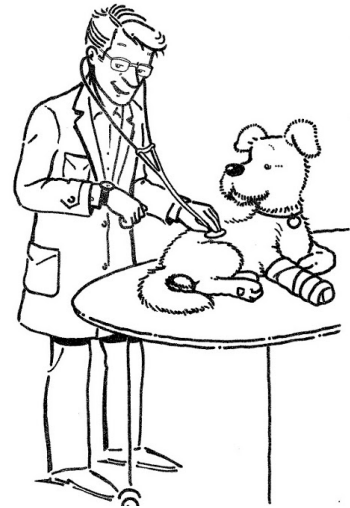
<https://www.veterinaire-boiron.ch/>

Cabinet vétérinaire Vet.Avenir Sàrl

Impasse du Reposoir 1, 1260 Nyon

Téléphone 022 361 55 40

www.vetavenir.ch



Ô Santé Sàrl

chemin du Joran 8b, 1260 Nyon

Téléphone 022 365 69 69

Dr. Méd. Vét. Blecha Anne

Vétérinaire homéopathe

Route de la Dôle 65, 1276 Gingins

Mobile 079 457 28 76

www.vetolib.ch



Cabinet vétérinaire Christine De Conto

Route de Nyon 4, 1196 Gland

Téléphone 022 364 56 66

<https://veterinaire-de-conto.ch/>

LES PAROISSES

La Paroisse de Terre Sainte – Céligny se situe au bord du lac Léman entre Genève et Nyon. Elle comprend les huit villages de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay ainsi que l'enclave genevoise de Céligny.

Les églises :



Chapelle de Chavannes-de-Bogis – Bogis-Bossey



Temple de Commugny



Temple de Céligny



Temple de Coppet

Secrétariat

Le secrétariat se trouve dans la cure de Commugny. La secrétaire vous y accueille le jeudi de 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 11h00.

Vous pouvez y réserver un temple pour un mariage ou un concert, louer un local paroissial et obtenir tous les renseignements dont vous avez besoin.

Téléphone : 022 776 11 64

Adresse : Route de l'Eglise 18 – 1291 Commugny

Courriel : paroissets@bluewin.ch

Site internet : <https://www.eerv.ch/region/la-cote/terre-sainte/accueil>

Pasteure :

Mme Linda Sibuet

021 331 57 97

linda.sibuet@eerv.ch

Secteur : Céligny, Commugny, Coppet, Tannay

Diacre :

Mme Christel Hofer

021 331 56 06

christel.hofer@eerv.ch

Secteur : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex, Mies, Chavannes-des-Bois

Visites et accompagnements : la pasteure et la diacre sont à la disposition de toute personne qui désire une visite.



Paroisse catholique de Founex et environs

La paroisse catholique de Founex et environs - Saint Robert s'adresse aux 4'000 catholiques des communes de : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay. Avec la paroisse voisine de Nyon, elle forme une 'Unité pastorale' qui s'appelle Unité pastorale de Nyon – Terre Sainte.

Secrétariat : mardi au vendredi de 09h00 à 11h30

Téléphone : 022 776 16 08

Courriel : paroisse.founex@cath-vd.ch

Courrier : Route de Suisse 1 – 1297 Founex

Site internet : <http://www.cath-vd.ch/paroisses/founex/>

Messes : à l'église Saint-Robert



